

L'an deux mille vingt, le 07 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 03 décembre 2020, s'est réuni sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans, en nombre prescrit par la loi, Salle Terre Nue au Complexe Noël MERCIER, qui fera office de salle du Conseil Municipal, afin de respecter la distanciation sociale.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, et le sept décembre à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

Etaient présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD (arrivée 20h24), GOUJON Alain, NOIRAY Jean, SICOLI Carmela, POTHIER Cédric, TETAZ Isabelle.

Absents : Anne CHERPIN, Floriane PALUMBO, Nadia PULLI, J. Claude POUILLILLIAN, Sébastien THERME

POUVOIRS : MME ANNE CHERPIN DONNE POUVOIR A MME SICOLI
MME NADIA PULLI DONNE POUVOIR A MME BERNOU

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2020.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents ce jour-là : Floriane PALUMBO et J. Claude POUILLILLIAN
Le Conseil municipal approuve ce procès-verbal.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

I- FINANCES

1°) Marché de travaux : rénovation des façades et des locaux ERP de l'ancienne cure

Monsieur le maire informe l'assemblée du projet de rénovation des façades et des locaux ERP (Etablissement Recevant du Public) du bâtiment de la Cure de la commune pour lequel une consultation selon une procédure adaptée a été menée. La date de remise des plis a été fixée au 13 novembre 2020. 14 offres ont été réceptionnées pour un total de 3 lots :

Lot 1 – Menuiserie PVC-Vitrierie

Lot 2- Maçonnerie

Lot 3- Peintures-Placo

Toutes les offres ont été jugées selon les critères suivants :

- 60% prix

- 40% valeur technique jugée sur le mémoire technique imposé.

La commission de la commande publique du 25 novembre 2020 propose de retenir :

➤ Lot 1 – Menuiserie/PVC-Vitrierie

SARL COUTURIER Robert

382 ZAC des Fontanettes

73170 YENNE

Montant HT : 21 524.50€

➤ Lot 2 – Maçonnerie

Entreprise CACCIATORE VINCENT ET FILS

170 Avenue de Saint-Simond

73100 AIX LES BAINS

Montant HT : 14 070€

➤ Lot 3 – Peinture-Placo

Entreprise UC BATIMENT

657 rue de Branmafán

73230 BARBY

Montant HT : 22 797€

(Avec solution Revêtement Minéral Epais : 25 397€)

Soit un montant total de marché : 60 991.50 € HT

73 189.80 € TTC

Les travaux seront réalisés à partir du mois de mai jusqu'au mois de septembre 2021.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE d'attribuer les marchés aux entreprises désignées ci-dessus et pour les montants énoncés pour chacune d'elles.
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Pour : 15 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

II- AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1°) Madame Sandrine CAVALLO présente les autorisations d'urbanisme traitées depuis la dernière réunion du conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020 LISTE PC / DP / CU / AT accordés, refusés, retirés, annulés ou sans suite depuis le Conseil Municipal du 09/11/2020

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 20 C 1006	M. et Mme BELAFLI	13/07/2020	Construction d'une maison	105 allée des Vergers de Bouvard	Accordé le 30/10/2020
PC 20 C 1007	COTUT Ioan	17/07/2020	Construction d'une maison et d'un garage double	36 rue Centrale	<u>Rejet tacite</u> le 05/11/2020
PC 20 C 1009	SARL CHAMBIR M. BONNIN	28/08/2020	Construction d'un auvent au-dessus d'une terrasse existante	63 rue de la Françon	Accordé le 24/11/2020
PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF					
PC 18 C 1017M01	HOUSSIN Olivier	20/08/2020	Régularisation de la fermeture d'un porche et création d'une fenêtre	111 allée des Vergers de Bouvard	Accordé le 25/11/2020
PC 18C1001M02	SMATI Raïs	04/08/2020	Régularisation modification de façade, garde-corps, Création d'une ouverture	45 allée des Vergers de Bouvard	<u>Rejet tacite</u> le 27/11/2020
DECLARATIONS PREALABLES					
DP 20 C 5023	DONZEL Grégory	24/08/2020	Construction d'une terrasse	83 allée des Vergers de Bouvard	<u>Rejet tacite</u> le 04/12/2020
DP 20 C 5033	GIRARDIN Marcel	08/10/2020	Remplacement de la toiture d'un poulailler	85 chemin du Viaduc	Accordée le 10/11/2020
DP 20 C 5037	GALINIER Patrice	22/10/2020	Construction d'un abri pour camping-car accolé à l'habitation	352 allée de l'Orée du Lac	<u>Refusée</u> le 10/11/2020
DP 20 C 5039	TETAZ Hervé	13/11/2020	Remplacement des fenêtres et pose de volets roulants	199 chemin du Berlinguet	Accordée le 30/11/2020
DP 20 C 5040	THIVEL Jean-François	16/11/2020	Remplacement d'une porte pleine par une porte vitrée	121 allée du Domaine des Massettes	Accordée le 30/11/2020

CERTIFICATS D'URBANISME					
CU 20 C 2037	MEDIA IMMO M. ISTE	09/11/2020	Terrain société NEIGE ET LAC	Les Servages Nord	Arrêté le 10/11/2020
CU 20 C 2038	Maître REGNIER	20/11/2020	Terrain DUMAX-VORZET	88 montée du Four	Arrêté le 23/11/2020
CU 20 C 2039	Maître DEVRED	23/11/2020	Appartement maison VINCENT	38 rue Centrale	Arrêté le 24/11/2020
CU 20 C 2040	Maître BORDET	25/11/2020	Terrain COMMUNE DE VOGLANS	Villarcher	Arrêté le 25/11/2020
CU 20 C 2041	Maître MAILLOCHON	02/12/2020	Terrain ROMANET	A la Litière	Arrêté le 07/12/2020
CU 20 C 2042	Maître BORDET	04/12/2020	Maison COMMUNE DE VOGLANS + maison GUSMERINI	46 chemin du Polentier 19 chemin de Sonnaz	Arrêté le 07/12/2020

2°) Signature d'une convention de servitude avec la SCCV Domaine d'Hélios

Suite à la délibération du 31 août 2020 ayant émis un avis favorable, pour la mise à disposition des parcelles communales AK 31,32 et 181 (devenue AK 208) pour la dépose de matériaux et d'engins nécessaires à la construction de 10 maisons à Villarcher,

Il s'est avéré nécessaire de rédiger une convention de servitude avec la société du Domaine d'Hélios, le permis de construire délivré nécessitant le raccordement aux réseaux eaux usées et eau potable et donc la traversée de la rue de la Plaine.

En contrepartie le promoteur s'engage à viabiliser pour le compte de la commune, les 5 lots en eaux usées et eau potable et à sortir le collecteur jusqu'au chemin de la Patte d'oie.

La présente convention sera effective dès sa signature et jusqu'au 31 août 2021. Du 01/09/2021 au 31/12/2021, la parcelle AK 208 sera limitée aux futurs lots 4 et 5.

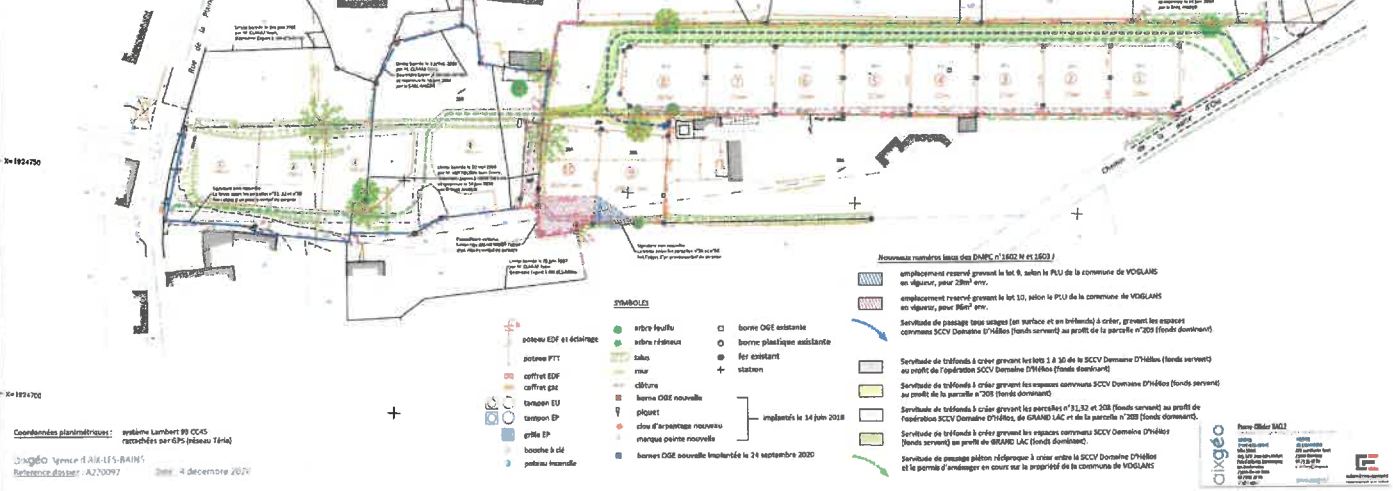
Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage des eaux usées et eaux potables ainsi qu'une servitude de passage piétonnier réciproque au profit de la SCCV Domaine d'Hélios en contrepartie de la viabilité des 5 lots en eaux usées et eau potable et de la sortie du collecteur d'eaux usées et potable jusqu'au bout du chemin de la Patte d'oie,

AUTORISE le Maire à signer cette convention applicable pour la mise à disposition des parcelles communes AK31, 32 et 208 pour la construction d'un lotissement à Villarcher.

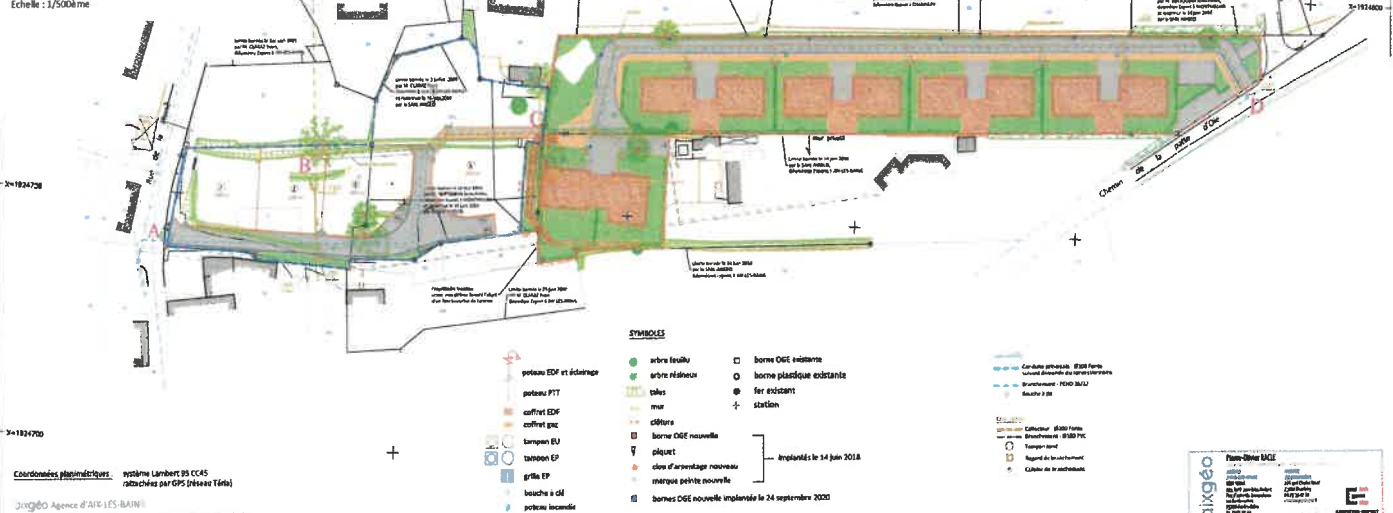
SCCV DOMAINE d'HELIOS / Commune de VOGLANS

Plan de servitudes
Echelle : 1/500ème



SCCV DOMAINE d'HELIOS / Commune de VOGLANS

Plan de répartition des travaux
Echelle : 1/500ème



Pour : 16 (dont 2 pouvoirs)
Contre : 0
Abstentions : 0

III – TRAVAUX

Monsieur BURDET Eric informe l'assemblée de l'avancée des travaux en cours.

La réception définitive des travaux de la cuisine du restaurant La Française aura lieu le lendemain du conseil, le mardi 08/12.

Des travaux seront à prévoir rapidement à l'extérieur du restaurant (côté bar et terrasse), notamment au niveau de la charpente qui commence à être fatiguée et à la différence de niveau entre la terrasse et le bar.

IV- EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

1°) Gratuité des transports pour le public scolaire sur le réseau Grand Lac

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération votée par le Centre Communale d'Action Sociale le 23 septembre 2020 portant sur les aides aux transports urbains.

Il rappelle également la volonté de la municipalité de favoriser les modes de transport doux, la nécessité de désengorger le parking situé devant le groupe scolaire de la commune et d'améliorer l'aspect sécuritaire des abords de l'école et notamment aux heures d'entrée et de sorties de classes.

Enfin, il insiste sur le fait que la gratuité des transports scolaires pour les familles participe à l'ambition républicaine de justice, d'égalité et de progrès pour tous et que la gratuité permet à tous les enfants d'accéder au service public gratuit de l'éducation nationale garantissant les mêmes chances de réussite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la gratuité des transports pour les élèves scolarisés en primaire (maternelle + élémentaire) sur le réseau Grand Lac.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Pour : 16 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

- Présentation des bilans de fréquentation des services périscolaires

Mme Bernon informe l'assemblée que les effectifs du périscolaire ont subi une baisse pendant le pic du confinement sur tous les temps (matin, temps méridien et soir) mais la situation tend à revenir à la normale (retour au travail en présentiel pour certains parents notamment).

Elle rappelle que la sécurisation aux abords de l'école constitue un vrai enjeu. Plusieurs options sont soulevées :

Multiplier les actions de fermeture du parking (déplacements doux), mise en place de la gratuité du bus votée ce même jour, matérialisation d'un tracé piéton pour les enfants et pose de cônes devant le monument aux morts pour éviter le stationnement gênant et dangereux de certains véhicules.

M. Garon-Guinaud évoque la dernière commission scolaire et souligne que si 30% des enfants pouvaient prendre le bus en 2021/2022, la sécurisation serait déjà nettement améliorée.

Un constat collectif est partagé : en présence des gendarmes, les familles sont beaucoup plus disciplinées. Il est envisagé qu'un agent des services techniques fasse un tour régulier aux abords de l'école pour les entrées et sorties de classe dès que le service aura été renforcé en personnel.

Question de M. Garon-Guinaud sur le système de prise en charge de la carte transports (remboursement aux particuliers ou facturation globale du Grand Lac à la Ville ?). M. le maire et Mme Bernon répondent que ce point est en discussion avec l'agglomération.

- Mme Bernon expose ensuite à l'assemblée un rapide bilan du fonctionnement de Planet Jeunes depuis la rentrée.

Planet' Jeunes

◆ Bilan des mercredis septembre-octobre

Fréquentation journées enfants 2020: 358,5 journées-enfant

Soit une moyenne de 51 enfants par jour

Fréquentation journées enfant 2019: 431 journées-enfant

Soit une moyenne de 61 enfants par jour

→ On peut mettre cette baisse d'effectif sur le compte de la crise sanitaire.

Nombre d'enfants différents accueillis les mercredis de septembre et octobre 2020 : **147**

Nombre d'enfants différents accueillis les mercredis de septembre et octobre 2019 : **141**

Localités	3-5 ans	6-8 ans	9-11 ans	Total	Pourcentage
<i>Drumettaz-Clarafond</i>	15	16	6	37	25%
<i>Méry</i>	20	10	6	36	24%
<i>Viviers du lac</i>	18	8	6	32	21%
<i>Voglans</i>	5	10	4	19	12%
<i>Mouxy</i>	3	2	2	7	4%
<i>Tresserve</i>	4	1	0	5	3%
<i>Sonnaz</i>	2	0	2	4	2%
<i>Aix les bains</i>	1	1	2	4	2%
<i>Autres</i>	2	1	0	3	2%
	70	49	28	147	100%

Nombre de journées-enfants pendant les vacances scolaires d'automne 2020 : 574,5 journées-enfant (Soit une moyenne de 57,5 enfants par jour)

Nombre de journées-enfants pendant les vacances scolaires d'automne 2019 : 532,5 journées-enfant (Soit une moyenne de 59 enfants par jour)

Nombre d'enfants différents les vacances d'automne 2020 : 172 enfants.

Nombre d'enfants différents les vacances d'automne 2019 : 165 enfants.

Nombre d'enfants différents par commune pendant les vacances d'automne 2020

Localités	3-5 ans	6-8 ans	9-11 ans	Total	Pourcentage
<i>Drumettaz-Clarafond</i>	19	14	18	51	29%
<i>Viviers du lac</i>	18	9	3	30	17%
<i>Méry</i>	23	11	6	40	23%
<i>Voglans</i>	10	11	6	27	15%
<i>Sonnaz</i>	6	4	2	12	6%
<i>Autres</i>	10	2	0	12	6%
<i>Total</i>	86	51	35	172	100%

Nombre d'enfants différents par commune pendant les vacances d'automne 2019

Localités	3-5 ans	6-8 ans	9-11 ans	Total	Pourcentage
<i>Drumettaz-Clarafond</i>	10	16	9	35	21%
<i>Viviers du lac</i>	16	13	3	31	19%
<i>Méry</i>	19	11	4	34	20%
<i>Voglans</i>	21	12	4	37	22%
<i>Sonnaz</i>	7	4	1	12	7%
<i>Autres</i>	8	5	3	13	8%
<i>Total</i>	81	61	24	165	100%

Il est à noter le peu de baisse de fréquentation malgré la crise sanitaire COVID 19.

Mme Bernon rappelle la problématique de places sur laquelle la municipalité va devoir se pencher très rapidement. Un groupe d'enfants n'avait pas de salle fixe aux vacances d'automne et le gymnase a dû être mis à disposition pour un stage de basket.

V - VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

1°) Désherbage des ouvrages de la bibliothèque

Mme Bernou explique à l'assemblée que l'élimination fait partie du circuit du livre, au même titre que les acquisitions.

Si les achats sont essentiels pour offrir un nombre suffisant de documents au public, la bibliothèque doit aussi savoir gérer ses collections en éliminant régulièrement des livres devenus inutiles : c'est le désherbage.

La destination des documents éliminés peut se faire selon les modalités suivantes :

- la destruction des documents jugés en mauvais état
- Le don à des associations ou à des institutions
- La vente des documents qui auront fait l'objet d'un déclassement.

L'idée est ici que le conseil municipal approuve la politique de désherbage de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la politique de régulation des ouvrages de la bibliothèque municipale
- CHARGE le personnel de la bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.

Pour : 16 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Mme Bernou présente ensuite rapidement la vie associative du mois de décembre.

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
Vendredi 4 DECEMBRE	Vente de sapin organisée par l'APE au profit des écoles.	De 16h30 à 1h30.	Place du village
Samedi 19 DECEMBRE	Ateliers décorations de Noël Pour les enfants de 4 à 4 ans Gratuit - Sur inscription (places limitées).	ANNULE	BIBLIOTHEQUE VOGL'EN LYRE
Samedi 14 décembre	CONCERT organisé par Loisir Musique	ANNULE	Complexe Noël Mercier Salle Belle Eau

La bibliothèque Vogl'en lyre est réouverte depuis le lundi 30 novembre.

Pendant les vacances, la structure sera ouverte les 21, 23 et 30 décembre 2020

Reprise des activités associatives
dans le respect des gestes barrières et du couvre-feu en vigueur en fonction des
annonces du gouvernement.

ASSOCIATIONS	INFOS
Loisir Musique	À partir du 15/12 pour les cours individuels
Touch Rugby	Depuis le 28/11 en extérieur pour les enfants et à partir du 15/12 replis au gymnase
ESVV Judo	À partir du 15/12 pour les cours enfants
ESVV Foot	Depuis le 28/11 pour les licenciés des catégories de U6 à U17 et ce jusqu'au vendredi 18 décembre.

VI- DIVERS ET INFORMATIONS

1°) Convention avec l'association Les chats libres de Chambéry

M. Convert explique à l'assemblée que la gestion des chats errants dans une commune est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération.

La règlementation prévoit que le maire est responsable des animaux divagants ou errants sur sa commune. Cependant, le maire, tout en étant en charge de remédier à cette nuisance ne peut intervenir que dans un cadre bien défini ; les chats errants peuvent donc être capturés, stérilisés, tatoués et remis dans leur milieu naturel.

Jusque là, lorsque la commune est informée de chats errants non domestiqués, elle fait appel à l'association Chat Libre de Chambéry en lui délivrant un bon d'intervention pour la capture, la stérilisation et identification de l'animal. Afin de formaliser cette collaboration, La commune fait donc le choix de s'engager avec cette association locale via la signature d'une convention. Cette convention constitue un accord-cadre entre les 2 parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la signature de la convention entre l'association les Chats libres de Chambéry et la commune, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal au chapitre 011.
- AUTORISE M. le maire ou tout représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 16 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

2°) Règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2020/2026

M. le maire rappelle que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'assemblée locale délibérante.

Il doit être voté dans les 6 mois qui suivent les élections municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de Voglans pour le mandat 2020/2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 16 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

3°) Décisions du maire :

- Décision relative à la signature d'un avenant au contrat avec la société ONET

M. le maire explique que le contexte sanitaire exceptionnel que nous traversons actuellement a un impact sur les missions et le temps de travail de certains agents municipaux (salles communales moins occupées donc nécessitant moins d'entretien). Il a donc été décidé de ré internaliser provisoirement certaines tâches jusqu'alors confiées à un prestataire : la société ONET : décapage des sols du groupe scolaire, détartrage des sanitaires... ce qui nécessite un avenant au contrat en cours.

Le maire décide de signer l'avenant n° 01 au contrat avec la société ONET afin de préserver les postes de certains agents municipaux en place et à remplir toutes les formalités inhérentes à l'exécution de cet avenant.

Les autres dispositions du contrat demeurent inchangées et pleinement applicables.

Monsieur le Maire et Madame le Trésorier de la Motte Servolex sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

- Décision relative à la consultation des travaux de rénovation pour la Cure (lots hors procédure adaptée)

Le code de la commande publique permet de ne pas passer de MAPA (Marché à Procédure Adaptée) pour certains lots dont le montant ne dépasse pas 20% du montant estimatif global de l'opération.




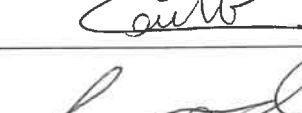

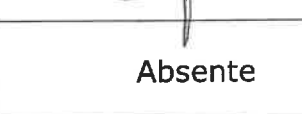

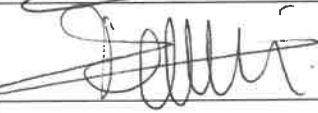




C'est pourquoi 4 lots des travaux de rénovation de la Cure ont été traités en consultation directe aux entreprises (demande de devis)

Ainsi, il a été décidé d'attribuer :

- Le lot 1 Echafaudages à l'entreprise ALPEN Pose Echafaudages pour un montant de 7112.50€ HT
- le lot 4 Zinguerie à l'entreprise MOUCHET pour un montant de 11 600.40€ HT
- le lot 6 Plomberie à l'entreprise GAGNIERE Matthieu pour un montant de 1564€ HT
- le lot 7 électricité à l'entreprise ELEXENS pour un montant de 1153€ HT

Le Maire, Yves MERCIER

Séance du 07 décembre 2020

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 ^{ème} adjointe	
BURDET Eric	4 ^{ème} Adjoint	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	Absente
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	
GARON-GUINAUD Sylvain (arrivée 20h24)	Conseiller municipal	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Absente
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	Absent
PULLI Nadia	Conseillère municipale	Absente
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	
THERME Sébastien	Conseiller municipal	Absent